

Déclaration liminaire de la CGT Fip 88 Conseil Social d'Administration Local du 25/05/23

Bien que promulguée le 14 avril 2023, la loi validant le report de l'âge légal de départ à la retraite à 64 ans en même temps qu'elle porte à 43 ans dès 2027 la durée de cotisation, devrait connaître le 8 juin prochain un énième rebondissement. C'est en effet le jour choisi par le groupe des députés LIOT (Libertés indépendants, outre-mer et territoires), dans le cadre de leur niche parlementaire, pour présenter leur proposition de loi visant l'abrogation de la mesure la plus contestée à savoir le report de l'âge légal de départ à la retraire à 64 ans au lieu de 62 ans.

Les pouvoirs politiques intermédiaires contournés, déconsidérés à force d'articles 49.3 ou 47.1 sans oublier l'usage de la procédure dite du vote l'opinion publique majoritairement hostile cette réforme complètement déniée, les organisations syndicales constituées en un front responsable uni inédit traitées avec le plus grand mépris, la force policière impitoyablement déployée, le recours systématisé aux arrestations arbitraires pour tenter de museler les oppositions, le gouvernement Macron-Borne a confondu, pendant 5 mois, démocratie et autorité, pouvoir et brutalité! Les refus réitérés du conseil constitutionnel de valider la demande d'un Référendum d'Initiative Partagé sur ce sujet ont fini de discréditer les membres de cette autorité prétendument indépendante. Le pouvoir présidentiel s'isole chaque jour un peu plus en même temps qu'il s'écarte irrémédiablement du chemin démocratique. À privatiser les espaces publics pour assurer son petit confort, à ghettoïser les oppositions pour se cacher de la réalité et se soustraire à la vérité de la rue, le potentatique Macron active le terreau du dramatique.

C'est dans ce contexte de crise politique marquée par des tensions sociales exacerbées où les services publics, garants de l'unité et de l'équilibre de la nation, nécessiteraient que l'État les place au cœur de ses priorités que surgit l'annonce présidentielle d'une escalade militaire. Si ses vœux aux armées ne laissaient plus guère de doute sur l'ambition va-t-enguerre du chef de l'État, la loi de programmation militaire discutée depuis lundi à l'assemblée engage la France sur un terrain excessivement dangereux. 413 milliards d'euros de budget devraient ainsi être alloués aux militaires entre 2024 et 2030. Une augmentation historique pour les armées puisque le double du budget consenti pour la période 2017-2024. Rappelons que ces 413 milliards d'euros doivent servir en premier lieu à l'«adaptation» de la force de frappe nucléaire… pour garantir la souveraineté nationale… quant à l'urgence climatique découverte récemment par notre souverain président, elle peut bien attendre encore un peu…

Pour répondre à ce nouveau défi militaro-volontariste si gourmand en deniers publics, le gouvernement par la voix de son ministre délégué chargé des Comptes publics auprès du ministre de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique G. ATTAL vient de publier le 1er volet d'une feuille de route censée organiser la lutte contre la fraude fiscale et douanière.

Alléluia!

Alors qu'on pensait les Panama Papers, Paradise Papers et autres Pandora Papers remisés à jamais aux archives du journalisme d'investigation, le gouvernement affiche la volonté de s'attaquer, enfin, à la fraude fiscale ! Pour ce faire, « les effectifs dédiés au contrôle et à la lutte contre la fraude fiscale seront augmentés de 15 % d'ici la fin du quinquennat soit 1500 ETP supplémentaires. Un grand plan d'investissement de 100 millions d'euros dans les moyens du renseignement économique et financier fera de la lutte contre la fraude une priorité opérationnelle… ».

Rapportés aux 2,5 milliards d'euros dépensés en 2021 en consultants-lobbyistes en tous genres et cabinets de conseils malavisés mais bien au fait de l'évasion fiscale (McKinsey), certains esprits non encore anesthésiés pourraient taxer le gouvernement de faire diversion… d'occuper, distraire les influenceurs médiatiques. Tel semble être le rôle dévolu à la consultation « En avoir pour mes impôts » lancée auprès de la population et dont « les réponses permettront de tirer des enseignements pour les prochains budgets ».

Et pourtant, on se surprendrait presque à imaginer la force de frappe (pardon de contrôle...) des nouvelles structures départementales constituées pour satisfaire à cette croisade fiscale !

L'inflation supportée depuis 2022 est difficilement supportable pour une majorité de Français. Selon une étude du Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie (Crédoc), 16 % des Français ne mangent pas à leur faim en raison de la flambée des prix. En charge du dossier à Bercy, le ministre de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique, B. Le Maire, a cru bon d'évoquer son cas personnel par ces mots : « J'essaie d'être juste, de faire attention à ce que les prix baissent pour le consommateur. Parce que j'ai moi-même une famille nombreuse, j'ai quatre enfants à nourrir » et d'ajouter « payer beaucoup de prix de paquets de pâtes ». Si le locataire de Bercy dit souffrir de l'inflation du paquet de pâtes alors qu'il perçoit 10 000€/mois, que doit-on penser du commun des ménages qui subit une envolée brutale des prix de l'énergie, des carburants, des denrées alimentaires,..., sans perspective d'évolution de salaires ?

Déconnexion du réel, indécence,...? On ne saurait choisir ce qui qualifie le mieux ces tenants du pouvoir.

Quant à la DGFIP, l'observatoire interne n'en finit pas <u>d'observer</u> le délitement de l'institution fiscale dans le regard porté sur elle par ses personnels. L'expression des agents se révèle encore plus critique que l'année dernière notamment s'agissant de la charge de travail, du contenu (36 % ne se déclarent pas satisfaits du contenu soit 6 points de moins qu'en 2022) et de la motivation au travail (55 % des agents estiment que leur motivation diminue). Nous ne sommes pas surpris, puisque les réformes engagées depuis plusieurs années ne répondent aucunement à améliorer ce type d'indicateurs. Que la perception de l'efficacité du fonctionnement du service ou de la qualité du service rendu aux usagers se dégradent, Bercy s'en moque. Quand 64 % des agents soulignent ne pas être optimistes sur leur avenir au sein de leur direction et que 2/3 des agents déplorent que leur direction ne va pas

Et ce ne sont pas les 69 % des agents qui se déclarent insatisfaits des possibilités d'avancement et/ou de promotions offertes à la DGFIP qui vont infléchir la politique de la maison.

dans le bon sens. Qu'importe ! On continue de destructurer !

Moralités : À sacrifier les unes après les autres les missions de service public, à restructurer à marche forcée, à dégrader les conditions de vie au travail, à n'offrir aucune perspective d'avenir à ses agents, la DGFIP perd en attractivité et en motivation ce qu'elle gagne en opacité de gestion et rigorisme imbécile.

À assister en direct au spectacle de la désolation GMBI, ou chaque jour apporte son lot de défaillances des applicatifs et de manquements de soutiens techniques de la centrale, on n'est pas loin de penser que certaines incompétences exercées au plus haut niveau ne le sont pas forcément sans dessein.

S'agissant des effectifs, le bilan dressé au sortir des mouvements de mutations pour 2023 est pour le moins inquiétant :

Au niveau national, la situation des emplois (hors temps partiel) est la suivante :

Il manque à la DGFIP : 204 Ifip, 1683 B adm, 105 B géo, 120 B info, 939 C adm, 40 C techn

Au plan local, le tableau est également très négatif :

- 2A, - 13B administratifs, - 8C administratifs sans tenir compte des temps partiels...

Combien de salariés à statut précaire allez-vous être autorisé à recruter pour pallier à ces déficits ? Pour quelles missions ? Sur quels sites ? Pour quelles durées ?

Pour finir, les agents de la Fonction Publique (dont les agents de la DGFIP) attendent toujours une revalorisation de la valeur du point d'indice à un niveau au moins égal à 10 %. S'agissant des remboursements de frais en général et des indemnités kilométriques en particulier, l'administration se doit de relever au plus tôt les barèmes d'indemnisation. Il est aussi inique qu'impensable que la DGFIP relève le barème kilométrique appliqué à l'IR sans que celui afférent aux dépenses engagées par ses propres agents ne soit revalorisé.

Enfin, un dernier mot s'agissant du conseil médical (version 2023) né de la fusion du comité médical et de la commission de réforme :

La CGT Fip n'est pas favorable à l'appel de candidature proposé. Il nous apparaissait plus cohérent de prendre en compte la représentativité issue des élections professionnelles de décembre 2022. Ainsi sur la base des résultats en CSA-L pour les conseils médicaux locaux et en CSA-M pour le conseil médical ministériel, il aurait été déterminé un nombre de candidat.es à proposer par organisation syndicale (issus du corps électoral du CSA) en fonction de leur représentativité.

Conformément à l'organisation qui prévalait jusqu'alors, il nous semblerait pertinent d'informer tous les représentants des personnels pour que ces derniers, après concertation, décident eux-mêmes de la désignation de deux représentants.